Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Cahiers de l'Office de la langue française

Vocabulaire systématique de la terminologie

Rachel Boutin-Quesnel
Nycole Bélanger
Nada Kerpan
Louis-Jean Rousseau

Québec

86-03095/

Vocabulaire systématique de la terminologie

Cette édition a été produite par la
Direction générale des publications
gouvernementales.

Premier tirage, novembre 1985

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-09134-9

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Cahiers de l'Office de la langue française

Vocabulaire systématique de la terminologie

Rachel Boutin-Quesnel
Nycole Bélanger
Nada Kerpan
Louis-Jean Rousseau

Québec

Préface

Au détour des années soixante-dix, l'activité terminologique au Québec subit une mutation substantielle : d'une part, elle s'intensifie et se diffuse dans des milieux très diversifiés ; d'autre part, elle prend ses distances par rapport à la traduction et se définit une approche théorique et une méthodologie à partir d'éléments empruntés à la linguistique générale, en ce qui concerne les fondements théoriques, à la lexicologie, à la lexicographie et à la dialectologie en ce qui regarde la méthodologie.

Ce n'est pas que la terminologie n'existât pas au Québec auparavant. Bien au contraire, une certaine expérience s'était développée à partir des années soixante, principalement autour de quatre pôles : l'Office de la langue française, le Service de linguistique de Radio-Canada, la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et Hydro-Québec par le biais de la rédaction des manuels. La préoccupation essentielle de l'époque était d'assurer la qualité de la langue française, en général en réaction à la contamination de l'anglais omniprésent dans tous les domaines. La terminologie de l'époque était de type traductionnel, donc ponctuel, en ce sens que le travail se faisait terme par terme, à partir de l'anglais. Parfois, les résultats de la recherche étaient notés sur des fiches bilingues, plus ou moins complètes d'un terminologue à l'autre, ou publiés sous forme de lexique. Chacun travaillait à sa manière.

Hydro-Québec fut sans doute la première société à entreprendre et à réussir le passage de l'anglais au français, utilisé comme langue normale de travail et de communication dans tous les domaines de ses activités, aussi bien administratives que techniques, d'où un objectif très nouveau en matière de terminologie, d'une ampleur et d'une exigence notionnelle qui ont fait éclater la méthode ponctuelle

traductionnelle. D'ailleurs, lorsque, après l'adoption de la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (novembre 1969), mandat fut donné à l'Office de la langue française de favoriser l'usage du français dans les entreprises installées au Québec, il apparut évident, très rapidement, que la taille des besoins terminologiques exigeait une approche méthodologique nouvelle, permettant de traiter de grands ensembles de notions et de termes, d'assurer la rigueur de l'équivalence, totale ou partielle, entre l'anglais et le français, enfin de faire coopérer à la même tâche un grand nombre de personnes de formations professionnelles différentes (traducteur, linguiste, spécialistes des différents domaines), œuvrant aussi bien dans le secteur public ou parapublic que privé. Ainsi s'explique pourquoi et comment le Québec s'est doté d'une méthodologie terminologique particulière.

Nous avions en tête quatre objectifs principaux :

a) définir et décrire une méthode de travail en terminologie qui soit d'une part systématique, donc traitant les termes par ensembles et non isolément, d'autre part comparée, donc incluant une phase de comparaison des nomenclatures, mais postérieure à leur établissement dans chaque langue, de manière à faire apparaître les convergences, les dissymétries et les lacunes dans l'une ou l'autre langue ;

b) généraliser l'emploi de cette méthodologie par tous les terminologues et au sein de toutes les équipes de terminologie, et en favoriser l'enseignement dans les universités du Québec, de manière à ce que la formation des jeunes terminologues soit adéquate ;

c) faire en sorte que les terminologues du Québec puissent facilement communiquer entre eux, travailler de concert et s'échanger les résultats de leurs recherches, d'où une fiche de terminologie relativement uniforme, fournissant et conservant les données terminologiques fondamentales ;

d) rendre la méthode de travail en terminologie compréhensible et utilisable par un non-terminologue, de manière à ce que les spécialistes de chaque domaine puissent assumer leur part de responsabilité dans le développement et la mise à jour des terminologies de leurs spécialités respectives.

Pendant plusieurs années, des colloques de terminologie se sont déroulés au Québec, à partir de 1972. En même temps que cette nouvelle profession dégageait ses assises théoriques et sa méthodologie, une terminologie de la terminologie se précisait, par la dynamique même de la discussion, par besoin de nommer avec précision les notions de la terminologie, par besoin aussi de se doter d'un vocabulaire commun pour faciliter la communication. À l'occasion de ces colloques et des missions à l'étranger en vue de repérer des centres terminologiques avec lesquels il serait utile de collaborer, les terminologues du Québec ont élargi leurs relations professionnelles à travers le monde et ont cherché à concilier les résultats de leurs recherches théoriques et méthodologiques avec ceux des autres centres, notamment avec le groupe INFOTERM et avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), par le biais du Comité technique 37.

Le vocabulaire de la terminologie qu'ont réuni et défini nos collègues Rachel BOUTIN-QUESNEL, Nycole BÉLANGER, Nada KERPAN et Louis-Jean ROUSSEAU est l'un des résultats les plus importants et les plus concrets de ce long cheminement de maturation. Il faut leur savoir gré de s'être astreints à définir tous les termes utiles à l'activité terminologique, à un moment où nous atteignons un certain plateau. Ce travail sera utile à tous les terminologues et à tous les professeurs de terminologie. Il permettra aussi de poursuivre plus loin et avec encore plus de rigueur la mise au point de la terminologie, comme activité scientifique autonome. Enfin, leur travail constitue un apport important à la communauté internationale, à un moment où un grand nombre de pays ont besoin d'actualiser les terminologies de spécialités de leurs langues nationales pour en permettre l'utilisation dans des domaines de communication nouveaux.

Jean-Claude CORBEIL,
secrétaire du CIRELFA,
directeur linguistique à
l'Office de la langue française
de 1971 à 1977

Préface de la première édition (1979)

On dit que les grandes œuvres qui enrichissent aujourd'hui le patrimoine de l'humanité n'auraient peut-être jamais vu le jour si leurs auteurs avaient eu au préalable une idée exacte de la somme des efforts qu'il leur faudrait fournir pour mener leur œuvre à bien.

Lorsque le Comité consultatif canadien du Comité technique de l'ISO n° 37 demanda à M^me^ Rachel Boutin-Quesnel et à ses collaborateurs de faire des recommandations pour améliorer le projet de norme R 1087 de l'ISO sur la terminologie de la terminologie, l'acceptation enthousiaste de cette tâche était sans doute empreinte de cette naïveté nécessaire à la réalisation des œuvres importantes. Peut-être, si les auteurs du présent travail avaient été conscients de l'ampleur de l'« Everest » qu'ils entreprenaient d'escalader, n'aurions-nous jamais eu l'avantage de disposer d'un vocabulaire cohérent, scientifiquement exact, et à la fine pointe de l'activité terminologique. Cette équipe, composée de M^mes^ Bélanger et Kerpan et de M. Rousseau et dirigée par M^me^ Boutin-Quesnel qui en a été à la fois l'animatrice et l'inspiratrice, s'est résolument attaquée à la tâche même après avoir constaté que, pour répondre réellement au besoin de l'activité terminologique, il ne s'agissait pas seulement de faire des commentaires sur un projet de norme, mais bien de présenter sous une forme cohérente et complète la terminologie de la terminologie. Avec cette orientation, tout était à faire : inventaire des termes utilisés, définitions à mettre au point, regroupement des notions. Devant l'ampleur de la tâche, plus d'un, moins courageux, aurait démissionné. Mais, pour cette valeureuse équipe, le défi à relever a fait fonction de stimulant. En rognant sur leurs heures de loisir, les auteurs sont parvenus dans un temps record à mettre au point un vocabulaire raisonné de quelque deux cents termes, axés sur trois pôles : éléments théoriques, méthodologie et répertoires.

Il faut leur savoir gré de leur désintéressement, de leur persévérance et de leur connaissance exceptionnelle du sujet qui leur ont permis de nous livrer ce précieux document, qui fera date dans l'histoire de la terminologie.

Ainsi conçu, ce document constitue une synthèse inédite de cette discipline relativement nouvelle qui a nom « terminologie ». À ce titre, il rendra service à la communauté des terminologues qui pourront mieux se comprendre parce qu'ils seront en mesure de parler la même langue... ou presque.

Robert Dubuc,
chef du Service de
linguistique et de traduction,
Société Radio-Canada

Introduction

Cette nouvelle version du *Vocabulaire systématique de la terminologie* constitue une mise à jour de la première édition qui avait été conçue comme un document provisoire. Provisoire car, même si, à cette époque, il était apparu nécessaire de procéder à un inventaire systématique du vocabulaire de la terminologie, la relative jeunesse de cette discipline ne pouvait permettre la présentation d'un état définitif de sa terminologie.

L'évolution rapide du domaine, les nombreux écrits parus depuis la fin des années soixante-dix et les commentaires des lecteurs de la première édition nous ont incités à reprendre le *Vocabulaire* et à présenter cette nouvelle édition dans laquelle la presque totalité des articles ont été modifiés. De même, la structure de l'ouvrage a fait l'objet d'importantes modifications.

Le *Vocabulaire systématique de la terminologie* se présente en quatre chapitres portant respectivement sur la terminologie, la terminographie, les répertoires et la normalisation. Le premier chapitre (Terminologie) présente les notions fondamentales de la terminologie ainsi que son objet. Le deuxième chapitre (Terminographie) traite du travail terminologique et de la consignation de ses résultats. Le troisième chapitre (Répertoires lexicographiques et terminologiques) décrit la terminologie relative aux répertoires utilisés ou produits par les terminologues. Enfin, le dernier chapitre (Normalisation) porte sur les termes relatifs à la normalisation terminologique.

L'objectif premier de cet ouvrage est la description de la terminologie utilisée par les théoriciens et les praticiens de la terminologie. Cette terminologie se compose, d'une part, des termes propres à la terminologie, c'est-à-dire des termes qui désignent des notions élaborées en terminologie et, d'autre part, des termes empruntés à d'autres disciplines, principalement à la linguistique, mais qui sont

d'usage courant en terminologie. Toutefois, ces termes empruntés ont été définis dans l'optique de la terminologie, où ils trouvent leur application.

Le choix des termes est fondé principalement sur l'usage. En effet, nous avons voulu rendre compte de l'état actuel du vocabulaire de la terminologie et non pas créer un vocabulaire de toutes pièces. Cette option n'exclut pas toutefois l'introduction de quelques néologismes ni le rejet d'un certain nombre de termes désuets ou de certains synonymes d'un usage plus rare ou jugés inappropriés.

Le *Vocabulaire* se veut également le reflet de la pratique québécoise de la terminologie ; on retrouvera donc dans les définitions les options théoriques qui se dégagent de cette pratique, qui n'est pas sans liens de parenté avec les autres « écoles » de terminologie, notamment la pratique des pays germanophones. Nous avons également tenu compte des travaux actuels du Comité technique 37 de l'ISO sur le vocabulaire de la terminologie (Groupe de travail 5).

La première édition comprenait les termes anglais qui avaient été établis par un groupe de travail canadien composé de terminologues de langue anglaise. Les commentaires qui nous sont parvenus nous ont incités à ne pas inclure la terminologie anglaise dans la présente édition. Car, outre le fait qu'il n'y ait pas de pratique établie de la terminologie en langue anglaise, il n'existe que très peu d'écrits théoriques ou méthodologiques sur la terminologie dans cette langue (si l'on exclut les traductions). De ce fait, l'usage n'étant pas fixé, la terminologie présentée dans la première édition a pu sembler artificielle puisqu'elle était, dans une grande proportion, une terminologie de traduction. Nous avons donc préféré laisser à d'autres groupes le soin d'établir et de diffuser la terminologie anglaise de la terminologie.

Nous tenons à remercier ici tous ceux et celles qui nous ont fait parvenir des commentaires sur la première édition. Ces commentaires se sont révélés fort utiles et pertinents et ils nous ont permis de mieux répondre, par la présente édition, aux besoins des terminologues auxquels cet ouvrage est principalement destiné.

Par cette publication, nous espérons avoir contribué à l'harmonisation de la terminologie de la terminologie et à la systématisation des notions propres à cette discipline.

Les auteurs

Structure du vocabulaire

1	terminologie
1.1	définition de la terminologie
1.1.1	terminologie
1.1.2	terminologie
1.1.3	travail terminologique
1.1.3.1	recherche terminologique
1.1.3.1.1	recherche (terminologique) thématique
1.1.3.1.2	recherche (terminologique) systématique
1.1.3.1.3	recherche (terminologique) ponctuelle
1.1.3.2	terminographie
1.1.4	terminologue
1.1.5	spécialiste
1.2	objet de la terminologie
1.2.1	réalité
1.2.1.1	objet
1.2.1.2	classe d'objets
1.2.1.3	découpage de la réalité
1.2.2	notion
1.2.2.1	caractère (d'une notion)
1.2.2.2	compréhension (d'une notion)
1.2.2.3	extension (d'une notion)
1.2.2.4	notion propre (à un domaine)
1.2.2.5	notion empruntée (à un domaine)
1.2.2.6	notion apparentée
1.2.2.6.1	notion superordonnée
1.2.2.6.2	notion subordonnée
1.2.2.6.3	notion coordonnée
1.2.2.7	notion-clé
1.2.2.8	notion générique
1.2.2.9	notion spécifique
1.2.2.10	notion intégrante
1.2.2.11	notion partitive
1.2.2.12	système de notions
1.2.2.13	relation internotions
1.2.2.13.1	relation hiérarchique
1.2.2.13.2	relation séquentielle
1.2.2.14	champ notionnel
1.2.2.15	identification d'une notion
1.2.2.16	correspondance
1.2.3	terme
1.2.3.1	dénomination
1.2.3.2	nom
1.2.3.3	équivalence
1.2.3.4	équivalent
1.2.4	domaine
1.2.4.1	domaine d'emploi
1.2.4.1.1	sous-domaine
1.2.4.2	domaine (d'emploi) spécifique
1.2.4.3	domaine (d'emploi) connexe
1.2.4.4	structure d'un domaine
1.2.4.5	classification des domaines
1.2.5	langue de spécialité
1.2.5.1	locution
1.2.6	langue générale
1.3	rapports terme-notion
1.3.1	sens (d'un terme)
1.3.1.1	sens propre
1.3.1.2	sens figuré

1.3.2 synonyme
1.3.3 quasi-synonyme
1.3.4 homonyme

1.4 formation des termes

1.4.1 forme (d'un terme)
1.4.2 élément (d'un terme)
1.4.3 morphème
1.4.3.1 radical
1.4.3.2 affixe
1.4.3.2.1 préfixe
1.4.3.2.2 suffixe
1.4.3.2.3 infixe
1.4.3.3 désinence
1.4.4 mot
1.4.4.1 mot plein
1.4.4.2 mot grammatical
1.4.5 terme motivé
1.4.6 famille de termes
1.4.7 variante (d'un terme)
1.4.7.1 variante orthographique
1.4.7.2 variante morphologique
1.4.7.3 variante syntaxique
1.4.8 régionalisme
1.4.9 hapax
1.4.10 néologie
1.4.11 néologisme
1.4.11.1 néologisme de forme
1.4.11.2 néologisme de sens
1.4.12 dérivation
1.4.12.1 dérivation affixale
1.4.12.2 dérivé
1.4.12.3 dérivation syntagmatique
1.4.12.4 syntagme terminologique
1.4.12.4.1 déterminé
1.4.12.4.2 déterminant
1.4.13 composition
1.4.13.1 juxtaposition
1.4.13.2 mot-valise
1.4.14 réduction
1.4.14.1 terme abrégé
1.4.14.2 abréviation
1.4.14.3 sigle
1.4.14.4 acronyme
1.4.15 extension de sens
1.4.16 symbole
1.4.17 hypostase
1.4.18 emprunt
1.4.18.1 emprunt externe
1.4.18.2 emprunt interne

2 terminographie

2.1 dépouillement terminologique

2.1.1 corpus
2.1.2 source
2.1.3 nomenclature

2.2 analyse terminologique

2.2.1 découpage terminologique
2.2.2 analyse contextuelle
2.2.3 recoupement notionnel
2.2.4 analyse notionnelle

2.3 consignation des données terminologiques

2.3.1 donnée terminologique
2.3.1.1 vedette
2.3.1.1.1 terme-clé
2.3.1.2 indicatif de langue
2.3.1.3 indicatif de pays
2.3.1.4 langue de départ
2.3.1.5 langue d'arrivée
2.3.1.6 code de domaine
2.3.1.7 marque de relation internotions
2.3.1.8 marque d'usage
2.3.1.9 indicatif de grammaire
2.3.1.10 cote d'acceptabilité
2.3.1.11 définition
2.3.1.12 contexte
2.3.1.12.1 microcontexte
2.3.1.12.2 macrocontexte
2.3.1.13 note
2.3.1.14 illustration
2.3.1.15 référence
2.3.1.15.1 code de source

2.3.2 dossier terminologique
2.3.3 fiche terminologique
2.3.3.1 fiche de renvoi
2.3.3.2 champ
2.3.4 protocole
2.3.5 traitement des citations
2.3.5.1 citation
2.3.5.2 troncation
2.3.5.3 ajout

3 répertoires lexicographiques et terminologiques

3.1 types de répertoires

3.1.1 dictionnaire
3.1.1.1 dictionnaire de langue
3.1.1.1.1 dictionnaire général
3.1.1.1.2 trésor
3.1.1.1.3 dictionnaire spécial
3.1.1.2 dictionnaire encyclopédique
3.1.1.3 dictionnaire illustré
3.1.1.4 dictionnaire unilingue
3.1.1.5 dictionnaire multilingue
3.1.1.6 dictionnaire de traduction
3.1.1.7 dictionnaire technique
3.1.2 vocabulaire
3.1.2.1 vocabulaire alphabétique
3.1.2.2 vocabulaire systématique
3.1.2.3 vocabulaire unilingue
3.1.2.4 vocabulaire multilingue
3.1.3 lexique
3.1.3.1 lexique alphabétique
3.1.3.2 lexique systématique
3.1.4 glossaire
3.1.5 nomenclature
3.1.6 index
3.1.7 fichier terminologique
3.1.8 banque de terminologie

3.2 présentation des répertoires terminologiques

3.2.1 macrostructure
3.2.1.1 nomenclature
3.2.1.2 classement
3.2.1.2.1 classement systématique
3.2.1.2.2 classement alphabétique
3.2.1.2.3 classement mixte
3.2.2 microstructure
3.2.2.1 article
3.2.2.1.1 entrée

4 normalisation

4.1 normalisation terminologique
4.2 organisme de normalisation terminologique
4.3 commission de terminologie
4.4 comité de terminologie
4.4.1 comité interentreprises
4.4.2 comité intraentreprise
4.5 dossier de normalisation
4.6 acceptabilité terminologique
4.6.1 terme privilégié
4.6.2 terme rejeté
4.6.3 terme toléré
4.6.4 terme désuet

Vocabulaire

1 terminologie

1.1 définition de la terminologie

1.1.1
terminologie
Étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérées dans leur fonctionnement social.

1.1.2
terminologie
Ensemble des termes propres à un domaine, à un groupe de personnes ou à un individu.
Note. – Dans ce sens, s'appelle aussi **vocabulaire**.

1.1.3
travail terminologique
Activité qui consiste en la systématisation et la dénomination des notions de même qu'en la présentation des terminologies selon des principes et des méthodes établis.

1.1.3.1
recherche terminologique
Collecte et étude systématique des notions et des termes.
Note. – La recherche terminologique peut être unilingue ou multilingue. Dans ce dernier cas, on parle aussi de **terminologie comparée**.

1.1.3.1.1
recherche (terminologique) thématique
Recherche terminologique qui porte sur un ensemble de termes appartenant à un domaine.
Note. – La **recherche thématique fermée**, contrairement à la **recherche thématique ouverte**, procède à partir d'une nomenclature.

1.1.3.1.2
recherche (terminologique) systématique
Recherche terminologique qui consiste en l'établissement d'un système de notions et en l'étude de leurs dénominations.

1.1.3.1.3
recherche (terminologique) ponctuelle
Recherche terminologique qui porte sur un terme isolé ou sur un groupe restreint de termes relatifs à un ou plusieurs domaines.

1.1.3.2
terminographie
Consignation, traitement et présentation des données qui résultent d'une recherche terminologique.

1.1.4
terminologue
Spécialiste de la terminologie.

1.1.5
spécialiste
Expert d'un métier ou d'une profession associé à des travaux de terminologie à titre de consultant ou d'informateur.

1.2 objet de la terminologie

1.2.1
réalité
Ensemble des objets concrets ou abstraits qui peuvent être appréhendés, conçus ou imaginés.

1.2.1.1
objet
Élément de la réalité, indépendant de la pensée humaine et qui peut être représenté par un terme ou un symbole.

1.2.1.2
classe d'objets
Ensemble d'objets auxquels sont attribuées des propriétés communes.

1.2.1.3
découpage de la réalité
Saisie et classification des objets liées à la conceptualisation et qui peuvent varier d'une langue à l'autre.

1.2.2
notion
Unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribués à un objet ou à une classe d'objets et qui peut s'exprimer par un terme ou par un symbole.

1.2.2.1
caractère (d'une notion)
Chacun des éléments de la pensée qui reflètent une propriété attribuée à un objet donné et qui servent à en former et à en délimiter la notion.
Ex. : La notion de **poisson** a comme caractères : **animal/vertébré inférieur/vivant dans l'eau/muni de nageoires**.

1.2.2.2
compréhension (d'une notion)
Ensemble des caractères qui composent une notion.
Ex. : **Siège/avec dossier/muni de bras** sont les caractères qui constituent la compréhension de la notion de **fauteuil**.

1.2.2.3
extension (d'une notion)
Ensemble des individus auxquels une notion peut s'appliquer.
Ex. : La notion d' **arbre** s'étend à tous les individus de toutes les espèces d'arbres.

1.2.2.4
notion propre (à un domaine)
Notion qui appartient plus particulièrement ou exclusivement à un domaine donné.

1.2.2.5
notion empruntée (à un domaine)
Notion utilisée dans un domaine donné mais qui appartient plus particulièrement à un autre domaine.

1.2.2.6
notion apparentée
Notion qui a en commun avec une autre notion un certain nombre de caractères.

1.2.2.6.1
notion superordonnée
Dans un système de type hiérarchique, notion qui peut être divisée en plusieurs notions de niveau inférieur, appelées notions subordonnées.
Ex. :

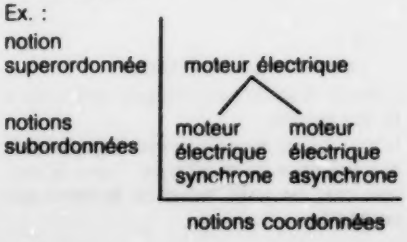

1.2.2.6.2
notion subordonnée

Dans un système de type hiérarchique, notion qui résulte de la division d'une notion superordonnée.

Ex. : voir 1.2.2.6.1

1.2.2.6.3
notion coordonnée

Dans un système de type hiérarchique, chacune des notions qui se situent à un même niveau.

Ex. : voir 1.2.2.6.1

1.2.2.7
notion-clé

Notion fondamentale sous laquelle peuvent être regroupées un ensemble de notions entretenant avec elle des relations hiérarchiques ou non.

Ex. : la notion d'**automobile** par rapport aux notions de **moteur, carrosserie,** etc.

1.2.2.8
notion générique

Notion fondamentale qui inclut des notions spécifiques entretenant avec elle des relations hiérarchiques.

Ex. : La notion d'**arbre** regroupe les notions plus spécifiques de **feuillus** et de **conifères** ; les **conifères**, à leur tour, sont **caducs** et **non caducs**.

Note. – S'abrège couramment en **générique**.

1.2.2.9
notion spécifique

Notion subordonnée à une notion générique.

Ex. : la notion de **conifère** par rapport à la notion d'**arbre**

Note. – S'abrège couramment en **spécifique**.

1.2.2.10
notion intégrante

Notion qui réfère à un objet considéré comme un tout.

Ex. : **couteau** par rapport à **manche** et à **lame**

1.2.2.11
notion partitive

Notion qui réfère à un objet considéré comme une partie d'un tout.

Ex. : **lame** par rapport à **couteau**

1.2.2.12
système de notions

Ensemble structuré de notions qui reflète les relations établies entre les notions qui le composent et dans lequel chaque notion est déterminée par sa position dans le système.

1.2.2.13
relation internotions

Lien établi entre deux ou plusieurs notions.

1.2.2.13.1
relation hiérarchique

Relation internotions qui résulte de la division d'une notion superordonnée en notions subordonnées situées sur un ou plusieurs niveaux, ou inversement.

Note. – Les relations hiérarchiques peuvent être du type générique-spécifique (ex. : **aéronef** et **hélicoptère**) ou du type partitif (ex. : **montgolfière** et **nacelle**).

1.2.2.13.2
relation séquentielle

Relation internotions ayant un lien de dépendance qui résulte d'une contiguïté spatiale ou temporelle.

Note. – Les relations séquentielles peuvent être du type cause-effet (ex. : **corrosion → rouille**), producteur-produit (ex. : **découpeuse → copeau**).

1.2.2.14
champ notionnel

Ensemble de notions qui ont des liens entre elles et qui peuvent être groupées autour d'une notion-clé.

Ex. : le champ notionnel des **sièges** (notion-clé) qui comprend : **chaise, fauteuil, tabouret, etc.**

1.2.2.15
identification d'une notion
Saisie et délimitation d'une notion à l'intérieur d'un système de notions.

1.2.2.16
correspondance
Degré de coïncidence entre la compréhension de deux ou plusieurs notions.
Note. – Le degré de coïncidence peut se présenter comme suit : 1) coïncidence totale entre les compréhensions ; 2) inclusion de la compréhension d'une notion dans une autre ; 3) chevauchement des compréhensions ; 4) absence totale de coïncidence.

1.2.3
terme
Unité signifiante constituée d'un mot (**terme simple**) ou de plusieurs mots (**terme complexe**) et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine.
Note. – Aussi appelé **unité terminologique**.

1.2.3.1
dénomination
Désignation d'une notion par un terme.

1.2.3.2
nom
Élément linguistique qui a pour fonction la désignation d'une notion.
Note. – Les termes (substantifs, adjectifs, verbes, etc.) sont des noms en ce sens qu'ils dénomment des notions.

1.2.3.3
équivalence
Relation établie entre deux termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes.
Note. – L'équivalence peut être totale ou partielle selon le degré de coïncidence entre les notions.

1.2.3.4
équivalent
Chacun des termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes.

1.2.4
domaine
Sphère spécialisée de l'expérience humaine.

1.2.4.1
domaine d'emploi
Domaine auquel un terme est attribué.
Note. – Le domaine d'emploi donne une première approximation du sens du terme étudié et en précise le champ d'utilisation ; il sert en outre à la classification et au repérage des termes.

1.2.4.1.1
sous-domaine
Chacune des subdivisions d'un domaine.

1.2.4.2
domaine (d'emploi) spécifique
Domaine auquel un terme appartient en propre.

1.2.4.3
domaine (d'emploi) connexe
Domaine auquel un terme n'appartient pas en propre, mais dans lequel il est utilisé.

1.2.4.4
structure d'un domaine
Organisation des constituants d'un domaine.
Ex. : La **botanique** et la **zoologie** sont des constituants du domaine **sciences naturelles**.

1.2.4.5
classification des domaines
Ensemble structuré de domaines d'emploi.

1.2.5
langue de spécialité
Sous-système linguistique qui comprend l'ensemble des moyens linguistiques propres à un champ d'expérience particulier

(discipline, science, technique, profession, etc.).

1.2.5.1
locution

Groupe de mots codé dont la forme syntaxique et le sens sont figés.

Ex. : **prélever un échantillon** ;
délivrer un permis

Note. – Les locutions propres aux langues de spécialité pourraient être nommées **locutions terminologiques.**

1.2.6
langue générale

Partie du système linguistique comprise et utilisée par la majorité des locuteurs d'une communauté linguistique.

Note. – On dit aussi **langue commune.**

1.3 rapports terme-notion

1.3.1
sens (d'un terme)

Notion désignée par un terme.

1.3.1.1
sens propre

Sens originel d'un terme.

Ex. : **tailleur** (appellation d'emploi) par rapport à **tailleur** (costume)

1.3.1.2
sens figuré

Sens d'un terme qui résulte d'un transfert notionnel : du concret vers l'abstrait, de l'animé vers l'inanimé, etc.

Ex. : **branche** d'un arbre (concret) et **branche** d'une science (abstrait) ;
chien (animal) (animé) et **chien** (d'un fusil) (inanimé)

1.3.2
synonyme

Chacun des termes d'une langue donnée qui désignent une même notion et qui se situent à un même niveau de langue ou à un même niveau de conceptualisation.

Ex. : **régime fin de carrière** et **régime derniers salaires** (rentes de retraite)

Note. – Les véritables synonymes sont interchangeables dans tous les énoncés relatifs à un même domaine.

1.3.3
quasi-synonyme

Chacun des termes d'une langue donnée qui désignent une même notion, mais qui se situent à des niveaux de langue ou à des niveaux de conceptualisation différents ou qui s'emploient dans des situations de communication différentes.

Note 1. – Les quasi-synonymes ne sont pas interchangeables dans tous les énoncés relatifs à un même domaine.

Note 2. – Les différents types de quasi-synonymes sont les suivants :

• les **quasi-synonymes de niveau**

Ex. : **mal de tête** en langue générale et **céphalée** en langage médical

• les **quasi-synonymes géographiques**

Ex. : **scie à chaîne** (Canada) et **tronçonneuse** (France) ;
appel à frais virés (Canada) et **appel en PCV** (France)

• les **quasi-synonymes temporels**

Ex. : **aéroplane** et **avion**

• les **quasi-synonymes professionnels**

Ex. : **acide chlorhydrique** (chimie) et **acide muriatique** (maçonnerie)

• les **quasi-synonymes de concurrence**

Ex. : **pompe à chaleur** ;
pompe thermique ;
thermopompe

• les **quasi-synonymes de fréquence**

Ex. : **rhume de cerveau** et **coryza**

1.3.4
homonyme

Chacun des termes d'une langue donnée qui ont la même forme graphique (**homographe**) ou phonique (**homophone**), mais qui désignent des notions différentes.

Ex. : **moule** (forme) et **moule** (mollusque) ;
air et **aire**

1.4 formation des termes

1.4.1
forme (d'un terme)
Ensemble des sons (forme phonique) ou des lettres (forme graphique) qui constituent un terme.

1.4.2
élément (d'un terme)
Composant d'un terme constitué d'au moins un morphème.
Ex. : **télé/vision** ;
traitement/de/textes ;
machine/de traitement de textes

1.4.3
morphème
Unité signifiante minimale d'un terme.
Ex. : **étau/-lim/eur** ; **roue/s/d'/en/gren/age** (les traits obliques séparent les morphèmes)
Note. – Le morphème (radical, affixe ou désinence) ne peut être réduit sans perdre sa signification.

1.4.3.1
radical
Morphème qui peut être utilisé soit tel quel comme mot, soit comme base dans un dérivé.
Ex. : Le radical **bleu** est utilisé tel quel comme mot, ou comme élément de base dans les dérivés **bleuet**, **bleuir**, **bleuissement**.
Note. – Le radical est distinct de la **racine**, qui est la forme servant de base à tous les radicaux qui en sont les manifestations. Lorsqu'une racine n'a qu'un seul radical, celui-ci s'identifie avec la racine.

1.4.3.2
affixe
Morphème qui se fixe au début, à la fin ou à l'intérieur d'un radical pour en modifier le sens, la fonction ou le rôle.

1.4.3.2.1
préfixe
Affixe qui précède immédiatement le radical ou un autre préfixe.
Ex. : **a/synchrone** ;
in/dé/formable

1.4.3.2.2
suffixe
Affixe qui suit immédiatement le radical ou un autre suffixe.
Ex. : **conten/eur/isation**

1.4.3.2.3
infixe
Affixe qui s'insère à l'intérieur d'un mot ou d'un radical.
Ex. : En latin, le radical *frag-* avec infixe *n* devient *frango* (briser).

1.4.3.3
désinence
Morphème ou groupe de morphèmes qui exprime, à la fin d'un mot, la flexion grammaticale, c'est-à-dire le genre et le nombre dans les cas des substantifs et des adjectifs, la personne, le temps et le mode dans le cas des verbes.
Ex. : Dans les mots **taill/er**, **peigné/e** et **roue/s**, les morphèmes **-er**, **-e** et **-s** sont des désinences indiquant respectivement l'infinitif, le féminin et le pluriel.

1.4.4
mot
Unité signifiante composée d'un ou de plusieurs phonèmes et dont la forme graphique est généralement précédée et suivie d'un blanc dans un texte.
Ex. : Le terme **point de rosée** est composé de trois mots.

1.4.4.1
mot plein
Mot à sémantisme fort (substantif, adjectif, verbe ou adverbe) par opposition au mot grammatical.

1.4.4.2
mot grammatical

Mot à faible sémantisme (article, préposition, etc.) qui sert à marquer les relations entre les mots pleins.

Note. – Les mots grammaticaux présents dans un **terme complexe** s'appellent aussi **joncteurs** ou **mots vides.**

1.4.5
terme motivé

Terme dont le sens global est dérivé du sens de ses éléments ou de sa forme phonique.

Ex. : **Préformage** est motivé par l'élément **formage** et par le suffixe **pré-**.
Étau-limeur est motivé par les éléments **étau** et **limeur.**
Crac est motivé pas sa forme phonique.

1.4.6
famille de termes

Ensemble de termes qui ont un radical commun.

Ex. : la famille **bureautique, bureautiser, bureautisable, bureautisation, bureauticien**

1.4.7
variante (d'un terme)

Chacune des formes existantes pour un terme.

1.4.7.1
variante orthographique

Chacune des graphies existantes pour un terme.

Ex. : **clef** et **clé** ;
pause-café et **pause café**

1.4.7.2
variante morphologique

Chacune des variantes structurelles ou grammaticales d'un terme.

Ex. : **ophtalmologiste, ophtalmologue** ;
ails, aulx

1.4.7.3
variante syntaxique

Chacune des variantes d'un terme complexe caractérisée par la présence d'un joncteur différent.

Ex. : **tarif de groupe, tarif groupe** ;
contrôle de la qualité, contrôle qualité ;
équipement de monteur, équipement pour monteur

1.4.8
régionalisme

Terme dont l'usage est limité à une aire géographique particulière.

1.4.9
hapax

Unité dont on ne peut relever qu'un exemple dans un corpus défini.

1.4.10
néologie

Processus de formation de termes nouveaux.

Note 1. – **Néologie** s'entend aussi de l'étude des processus de formation des termes nouveaux et des termes ainsi formés.

Note 2. – Certains auteurs parlent de **néonymie**, réservant **néologie** à la langue générale.

1.4.11
néologisme

Terme de formation récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, ou encore désignation d'une notion nouvelle par un terme existant.

1.4.11.1
néologisme de forme

Néologisme formé par regroupement d'éléments lexicaux, ou par emprunt à une autre langue, ou encore créé de toutes pièces, pour désigner ou redésigner une notion.

1.4.11.2
néologisme de sens

Néologisme formé en utilisant un terme déjà existant dans la langue pour désigner ou redésigner une notion.

1.4.12
dérivation

Mode de formation de termes par la réunion d'éléments lexicaux.

1.4.12.1
dérivation affixale

Mode de dérivation par lequel un ou plusieurs affixes sont ajoutés à un radical.

1.4.12.2
dérivé

Terme formé par affixation à partir d'un radical ou d'un autre dérivé.

Ex. : **didacthèque** (informatique) ; **productique** (mécanique robotisée) ; **déréglementation** (économique)

1.4.12.3
dérivation syntagmatique

Mode de formation de termes complexes dans lesquels les éléments lexicaux sont liés syntaxiquement.

1.4.12.4
syntagme terminologique

Terme constitué d'une suite terminologisée de mots liés syntaxiquement et désignant une notion unique.

Ex. : **occultation nocturne** (bâtiment) ; **lecteur de code à barres à laser** (électronique, gestion) ; **pays en développement** (économique) ; **train routier** (transport)

Note. – Les syntagmes terminologiques présentent un degré variable de **terminologisation**, c'est-à-dire que, étant au départ des syntagmes de discours ou des syntagmes créés spontanément, ils deviennent codés. Dans ce dernier cas, le syntagme ne peut être dissocié sans perdre sa signification propre.

1.4.12.4.1
déterminé

Élément générique d'un syntagme terminologique.

Ex. : Dans **unité centrale**, **unité** est le déterminé ; **centrale** est le déterminant.

Note. – S'appelle également **base** d'un syntagme.

1.4.12.4.2
déterminant

Élément spécifique d'un syntagme terminologique.

Ex. : voir 1.4.12.4.1

Note. – S'appelle également **expansion** d'un syntagme.

1.4.13
composition

Mode de formation de termes par lequel des éléments lexicaux autonomes, sous forme pleine ou réduite, sont juxtaposés ou soudés.

1.4.13.1
juxtaposition

Mode de composition par lequel sont réunis des éléments lexicaux de forme pleine avec ou sans trait d'union.

Ex. : **système expert** (informatique) ; **année-personne** (gestion)

1.4.13.2
mot-valise

Terme simple composé de deux éléments lexicaux réduits, ne conservant que la partie initiale du premier et la partie finale du dernier.

Ex. : **vidéaste**, de vidéo et cinéaste (vidéo) ; **stagflation**, de stagnation et inflation (économie) ; **progiciel**, de produit et logiciel (informatique)

1.4.14
réduction

Mode de formation de termes par abrégement.

1.4.14.1
terme abrégé

Terme qui résulte de la suppression d'une ou de plusieurs parties d'un terme tout en désignant la même notion.

Ex. : le **cellulaire** de radiotéléphonie cellulaire (télécommunications) ;
un **micro** de micro-ordinateur (informatique) ;
la **micro** de micro-informatique (informatique) ;
un **fac-sim** de fac-similé (infographie)

1.4.14.2
abréviation

Forme réduite d'un terme résultant du retranchement d'une partie des lettres de ce terme.

Ex. : **ct** (crédit) ;
dt (débit)

1.4.14.3
sigle

Abréviation formée des lettres initiales des éléments d'un syntagme, utilisée comme terme, et dont la prononciation est syllabique, alphabétique ou les deux.

Ex. : **OVNI** (objet volant non identifié) ;
HLM (habitation à loyer modique) ;
ADN (acide désoxyribonucléique) ;
ONU (Organisation des Nations unies)

Note. – Le processus de formation d'un sigle s'appelle **siglaison.**

1.4.14.4
acronyme

Abréviation formée de lettres ou de groupes de lettres empruntés aux éléments d'un syntagme, utilisée comme terme et dont la prononciation est exclusivement syllabique.

Ex. : **algol** (Algorithmic Language) ;
radar (Radio Detecting and Ranging) ;
écu (European Currency Unit) ;
Afnor (Association française de normalisation)

Note. – Le processus de formation d'un acronyme s'appelle **acronymie.**

1.4.15
extension de sens

Mode de formation de termes par lequel un terme existant est utilisé pour désigner une notion nouvelle par déplacement du point de vue (concret-abstrait, matière-objet, partie-tout, cause-effet, contenant-contenu, etc.).

Ex. : **acétate** (matière : acétate ; objet : pellicule en acétate) ;
émission (cause : diffusion à distance ; effet : résultat de cette action) ;
vidéo (abstrait : vidéophonie ; concret : bandes magnétoscopiques)

Note. – À la limite, les notions d'extension de sens et d'emprunt interne se confondent. La première est perçue du point de vue notionnel (modification de la notion désignée par un terme existant) alors que la seconde est perçue du point de vue formel (utilisation d'un terme existant).

1.4.16
symbole

Représentation littérale, numérale, pictographique ou autre d'une notion.

Ex. : **kW** (kilowatt) ;
H_2O (symbole chimique de l'eau) ;
UMa (*Ursa major*, la Grande Ourse) ;
(symbole du risque de commotion électrique)

1.4.17
hypostase

Mode de formation de termes par lequel un terme existant change de catégorie lexicale ou grammaticale.

Ex. : **logiciel** (substantif) et aide **logicielle** (adjectif) en informatique ; fluide **caloporteur** (adjectif) et **caloporteur** (substantif) en physique nucléaire ; **vidéo** (substantif masculin et substantif féminin) ; **cuivre** (singulier) en métallurgie et **cuivres** (pluriel) en musique

1.4.18
emprunt

Processus par lequel un terme passe d'une langue à une autre ou, à l'intérieur d'une même langue, d'un sous-système à un autre.

1.4.18.1
emprunt externe

Emprunt fait à une autre langue.

Note. – L'emprunt externe peut être formel (**punk**), **formel et sémantique** (**cannibaliser**), sémantique (**expertise** au sens de compétence d'expert), ou de structure (**sud-américain**) ; dans ce dernier cas, il s'agit d'un **calque**.

1.4.18.2
emprunt interne

Emprunt fait à l'intérieur d'une même langue, soit d'un domaine à un autre, soit d'un niveau de langue à un autre, soit encore de la langue générale à la langue technique.

Ex. : **menu** (restauration → informatique) ; **marguerite** (fleur → rosace d'impression) ; **locomotive** (engin de traction → personne ou collectivité qui entraîne les autres)

Note. – À la limite, les notions d'extension de sens et d'emprunt interne se confondent. La première est perçue du point de vue notionnel (modification de la notion désignée par un terme existant) alors que la seconde est perçue du point de vue formel (utilisation d'un terme existant).

2 terminographie

2.1 dépouillement terminologique

Relevé, dans un corpus, des termes et des données nécessaires à leur traitement.

2.1.1
corpus

Ensemble des sources orales et écrites relatives au domaine étudié et qui sont utilisées dans un travail terminologique.

2.1.2
source

Document écrit ou oral d'où est tirée une donnée terminologique.

2.1.3
nomenclature

Ensemble des termes qui font l'objet d'une recherche terminologique.

2.2 analyse terminologique

Identification des notions appartenant à un domaine donné, et étude en contexte des termes qui les désignent et des relations qui les sous-tendent.

2.2.1
découpage terminologique

Identification du statut terminologique d'une unité extraite d'un énoncé.

2.2.2
analyse contextuelle

Délimitation du contenu notionnel d'un terme en contexte par l'identification et l'analyse des caractères de la notion présents dans ce contexte.

2.2.3
recoupement notionnel

Conformité des caractères notionnels contenus dans les définitions et généralement dans les contextes relevés, qui permet d'établir la correspondance entre les notions et l'équivalence ou la synonymie entre les termes.

2.2.4
analyse notionnelle

Détermination des caractères d'une notion, de sa compréhension, de son extension et des relations qu'elle entretient avec d'autres notions.

2.3 consignation des données terminologiques

2.3.1
donnée terminologique

Donnée qui précise une notion et le terme qui la désigne (vedette, synonyme, indicatif de langue, indicatif de pays, marque de relation internotions, marque d'usage, indicatif de grammaire, acceptabilité terminologique, définition, contexte, illustration, note, mention du domaine, référence).

Note. – À ces données s'ajoutent, sur la fiche terminologique, l'indication de l'auteur et la date de rédaction de la fiche.

2.3.1.1
vedette

Terme qui constitue l'entrée d'une fiche terminologique.

Note. – La vedette est toujours consignée dans l'**ordre syntagmatique normal** et dans sa **forme non marquée** (masculin singulier pour les noms et adjectifs, infinitif pour les verbes), sauf dans le cas des pluriels lexicalisés.

2.3.1.1.1
terme-clé

Terme ou partie d'un terme qui, dans un fichier terminologique, donne accès à une fiche.

Ex. : Le terme **presse à col de cygne** pourrait avoir pour termes-clés **presse** ou **col de cygne**.

2.3.1.2
indicatif de langue

Indicatif qui identifie la langue à laquelle un terme appartient.

2.3.1.3
indicatif de pays

Indicatif qui identifie le pays où un terme est en usage.

Note. – L'usage d'un terme restreint à un territoire donné est signalé par la mention **régionalisme**.

2.3.1.4
langue de départ

En terminologie comparée, langue à laquelle appartiennent les termes dont on établit les équivalents dans une autre langue.

2.3.1.5
langue d'arrivée

En terminologie comparée, langue dans laquelle on établit les équivalents pour des termes d'une autre langue.

2.3.1.6
code de domaine

Marque conventionnelle attribuée à un domaine d'emploi.

2.3.1.7
marque de relation internotions

Donnée qui indique le type de relation entre une notion donnée et d'autres notions.

2.3.1.8
marque d'usage

Donnée qui indique la valeur d'emploi d'un terme du point de vue socio-terminologique.

Note. – Les marques d'usage les plus couramment utilisées sont : **niveau de langue** (**argotique**, **normalisé**, **commercial**, etc.), **fréquence** (**rare**, **inusité**), **marque chronologique** (**désuet**, **néologisme**).

2.3.1.9
indicatif de grammaire

Indicatif qui signale la **catégorie lexicale** (nom, verbe, adjectif, adverbe) ou la **catégorie grammaticale** (genre, nombre, mode) d'un terme.

2.3.1.10
cote d'acceptabilité

Indice qui correspond au degré d'acceptabilité d'un terme (voir 4.6).

Note. – S'appelle aussi **cote de pondération**.

2.3.1.11
définition

Énoncé qui décrit une notion et qui permet de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système notionnel.

2.3.1.12
contexte

Énoncé dans lequel figure le terme étudié.

Note. – On distingue cinq types de contextes : le **contexte définitoire**, qui renseigne sur le contenu notionnel d'un terme sans avoir la rigueur formelle d'une définition ; le **contexte encyclopédique**, qui renseigne sur la nature, l'usage ou un autre aspect de l'objet désigné par un terme, sans le définir ; le **contexte associatif**, qui permet de rattacher un terme à un domaine particulier ou à un groupe de termes désignant des notions apparentées ; le **contexte langagier**, qui illustre le fonctionnement d'un

terme en discours ; le **contexte métalinguistique**, où un terme est utilisé de façon autonyme, c'est-à-dire en tant que signe.

2.3.1.12.1
microcontexte

Contexte immédiat du terme étudié, c'est-à-dire la phrase ou une partie de la phrase où il figure.

2.3.1.12.2
macrocontexte

Contexte général d'où est tiré le terme étudié.

Note. – Il peut s'agir du document complet ou d'une partie de ce document, d'un formulaire, d'une liste structurée, etc.

2.3.1.13
note

Énoncé qui donne des informations de nature encyclopédique ou notionnelle, linguistique (flexion, mise en discours, etc.) ou terminologique (rapports terme-notion, rapports entre notions, marques d'usage, etc.) sur le terme étudié.

2.3.1.14
illustration

Représentation picturale ou graphique de la notion désignée par un terme ou de l'objet correspondant.

2.3.1.15
référence

Indication de la source d'une donnée terminologique.

2.3.1.15.1
code de source

Marque conventionnelle attribuée à une source.

2.3.2
dossier terminologique

Ensemble constitué des données terminologiques relatives à une notion, et d'une argumentation qui en appuie les conclusions.

2.3.3
fiche terminologique

Support sur lequel sont consignées, selon un protocole établi, les données terminologiques relatives à une notion.

2.3.3.1
fiche de renvoi

Fiche qui donne accès à une fiche terminologique principale au moyen d'un terme-clé, d'un synonyme du terme en vedette, d'un équivalent, etc.

2.3.3.2
champ

Aire prédéterminée d'une fiche terminologique, réservée à la consignation d'un type particulier de donnée.

2.3.4
protocole

Ensemble de règles qui régissent la consignation des données terminologiques sur une fiche terminologique.

2.3.5
traitement des citations

2.3.5.1
citation

Énoncé constitué d'un passage tiré d'une source et consigné sur une fiche terminologique.

Note. – Une citation peut être une définition, un contexte ou une note.

2.3.5.2
troncation

Suppression, dans une citation, d'éléments qui ne sont pas essentiels à l'information terminologique et qu'on remplace par un symbole de troncation.

2.3.5.3
ajout

Élément nouveau intégré à une citation.

Note. – Un ajout est signalé par un symbole.

3 répertoires lexicographiques et terminologiques

3.1 types de répertoires

3.1.1
dictionnaire
Répertoire d'unités lexicales qui contient des informations de nature sémantique, notionnelle, référentielle, grammaticale ou phonétique.

3.1.1.1
dictionnaire de langue
Dictionnaire qui contient des informations sémantiques, grammaticales et phonétiques sur les unités lexicales d'une langue.

3.1.1.1.1
dictionnaire général
Dictionnaire de langue qui décrit les unités lexicales d'une langue.

3.1.1.1.2
trésor
Dictionnaire de langue qui décrit de façon exhaustive les unités d'un vaste corpus représentatif d'une langue.

3.1.1.1.3
dictionnaire spécial
Dictionnaire de langue qui décrit des unités lexicales sélectionnées pour certaines de leurs caractéristiques.
Ex. : dictionnaire de synonymes ;
dictionnaire d'argot ;
dictionnaire phonétique

3.1.1.2
dictionnaire encyclopédique
Dictionnaire qui contient des informations de nature linguistique (sémantique, grammaticale, phonétique) et des informations de nature référentielle, c'est-à-dire relatives aux objets.

3.1.1.3
dictionnaire illustré
Dictionnaire dont les articles comportent des illustrations.

3.1.1.4
dictionnaire unilingue
Dictionnaire dont les unités sont présentées et décrites dans la langue à laquelle elles appartiennent.

3.1.1.5
dictionnaire multilingue
Dictionnaire dont les unités sont présentées, et parfois décrites, dans deux ou plusieurs langues.

3.1.1.6
dictionnaire de traduction
Dictionnaire dont les unités, présentées le plus souvent dans l'ordre alphabétique, sont accompagnées, en plus des équivalents dans une ou plusieurs langues, d'informations de nature sémantique, grammaticale et phonétique.

3.1.1.7
dictionnaire technique
Dictionnaire qui présente la terminologie d'un ou de plusieurs domaines.
Note. – Un dictionnaire technique qui traite d'un seul domaine comporte généralement un haut degré d'exhaustivité.

3.1.2
vocabulaire
Répertoire qui inventorie les termes d'un domaine, et qui décrit les notions désignées par ces termes au moyen de définitions ou d'illustrations.

3.1.2.1
vocabulaire alphabétique
Vocabulaire présenté dans l'ordre alphabétique, avec ou sans renvois.

3.1.2.2
vocabulaire systématique
Vocabulaire présenté dans un ordre systématique et généralement accompagné d'un index.

3.1.2.3
vocabulaire unilingue
Vocabulaire qui répertorie des termes appartenant à une seule langue.

3.1.2.4
vocabulaire multilingue
Vocabulaire qui répertorie des termes accompagnés de leurs équivalents dans une ou plusieurs autres langues.

3.1.3
lexique
Répertoire qui inventorie des termes accompagnés de leurs équivalents dans une ou plusieurs autres langues, et qui ne comporte pas de définitions.
Note. – Les lexiques portent généralement sur un seul domaine.

3.1.3.1
lexique alphabétique
Lexique présenté dans l'ordre alphabétique, avec ou sans renvois.

3.1.3.2
lexique systématique
Lexique présenté dans un ordre systématique et généralement accompagné d'un index.

3.1.4
glossaire
Répertoire qui définit ou explique des termes anciens, rares ou mal connus.

3.1.5
nomenclature
Répertoire de termes présentant des relations notionnelles fortement structurées et correspondant à des règles systématiques de dénomination.
Ex. : nomenclature chimique

3.1.6
index
Liste alphabétique des termes tirés d'un répertoire et assortis d'une référence permettant leur repérage.

3.1.7
fichier terminologique
Répertoire manuel ou automatisé, constitué de fiches terminologiques classées selon un ordre alphabétique ou systématique.

3.1.8
banque de terminologie
Répertoire terminologique automatisé, constitué d'un ensemble organisé de données terminologiques.

3.2 présentation des répertoires terminologiques

3.2.1
macrostructure
Organisation générale d'un répertoire.

3.2.1.1
nomenclature
Liste des entrées d'un répertoire.

3.2.1.2
classement

3.2.1.2.1
classement systématique
Classement des entrées d'un répertoire selon un ordre logique ou méthodique correspondant à un système de notions.

3.2.1.2.2
classement alphabétique
Classement des entrées d'un répertoire selon l'ordre formel et conventionnel des lettres de l'alphabet.
Note. – On distingue le **classement alphabétique continu** (dans lequel il n'est pas tenu compte des blancs et des signes non alphabétiques) et le **classement alphabétique discontinu.**

3.2.1.2.3
classement mixte
Classement des entrées d'un répertoire faisant appel à la fois à un ordre alphabétique et à un ordre systématique.

3.2.2
microstructure
Organisation des données terminologiques contenues dans un article de répertoire.

3.2.2.1
article

Division d'un répertoire constituée de l'ensemble des données terminologiques portant sur une notion.

3.2.2.1.1
entrée

Terme qui fait l'objet d'un article dans un répertoire.

4 normalisation

4.1 normalisation terminologique

Acte par lequel un organisme officiel définit une notion et choisit un terme pour la désigner, de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre, dans une ou plusieurs langues.

Note 1. – Ce terme s'emploie aussi dans le sens d'uniformisation de la terminologie dans un milieu donné (organisme, entreprise ou milieu professionnel).

Note 2. – La normalisation terminologique peut être exécutoire ou non.

4.2 organisme de normalisation terminologique

Organisme officiel qui détient un mandat de normalisation terminologique.

Ex. : Office de la langue française du Québec

4.3 commission de terminologie

Commission dont les membres sont nommés par un organisme officiel et qui a pour fonction de mener des études terminologiques et de donner des avis quant à la recommandation ou à la normalisation de termes dans un ou plusieurs domaines.

4.4 comité de terminologie

Comité composé de terminologues et de spécialistes d'un domaine donné, chargés d'effectuer des travaux terminologiques dans un but de description ou de normalisation.

4.4.1
comité interentreprises

Comité de terminologie formé de représentants de plusieurs entreprises œuvrant dans un même domaine d'activité.

4.4.2
comité intraentreprise

Comité de terminologie formé de représentants d'une même entreprise.

4.5 dossier de normalisation

Dossier terminologique établi à des fins de normalisation.

4.6 acceptabilité terminologique

Évaluation d'un terme en fonction de critères établis et qui s'exprime selon une échelle déterminée.

Note. – S'appelle aussi **pondération.**

4.6.1
terme privilégié

Terme dont l'usage est recommandé par un organisme faisant autorité.

4.6.2
terme rejeté

Terme dont l'usage est rejeté par un organisme faisant autorité.

4.6.3
terme toléré

Terme dont l'usage est accepté comme synonyme d'un terme privilégié.

4.6.4
terme désuet

Terme sorti de l'usage.

Index

• Les numéros en caractères gras renvoient à des définitions.

A

abréviation, **1.4.14.2**
acceptabilité terminologique, 2.3.1, **4.6**
acronyme, **1.4.14.4**
acronymie, 1.4.14.4
affixe, **1.4.3.2**
ajout, **2.3.5.3**
analyse contextuelle, **2.2.2**
analyse notionnelle, **2.2.4**
analyse terminologique, **2.2**
argotique, 2.3.1.8
article, **3.2.2.1**

B

banque de terminologie, **3.1.8**
base (d'un syntagme), 1.4.12.4.1

C

calque, 1.4.18.1
caractère (d'une notion), **1.2.2.1**
catégorie grammaticale, 2.3.1.9
catégorie lexicale, 2.3.1.9
champ, **2.3.3.2**
champ notionnel, **1.2.2.14**
citation, **2.3.5.1**
classe d'objets, **1.2.1.2**
classement alphabétique, **3.2.1.2.2**
classement alphabétique continu, 3.2.1.2.2
classement alphabétique discontinu, 3.2.1.2.2
classement mixte, **3.2.1.2.3**
classement systématique, **3.2.1.2.1**
classification des domaines, **1.2.4.5**
code de domaine, **2.3.1.6**
code de source, **2.3.1.15.1**
comité de terminologie, **4.4**
comité interentreprises, **4.4.1**
comité intraentreprise, **4.4.2**
commercial, 2.3.1.8
commission de terminologie, **4.3**
composition, **1.4.13**
compréhension (d'une notion), **1.2.2.2**
contexte, **2.3.1.12**
contexte associatif, 2.3.1.12
contexte définitoire, 2.3.1.12
contexte encyclopédique, 2.3.1.12
contexte langagier, 2.3.1.12
contexte métalinguistique, 2.3.1.12
corpus, **2.1.1**
correspondance, **1.2.2.16**
cote d'acceptabilité, **2.3.1.10**
cote de pondération, 2.3.1.10

D

découpage de la réalité, **1.2.1.3**
découpage terminologique, **2.2.1**
définition, **2.3.1.11**
dénomination, **1.2.3.1**

dépouillement terminologique, 2.1
dérivation, 1.4.12
dérivation affixale, 1.4.12.1
dérivation syntagmatique, 1.4.12.3
dérivé, 1.4.12.2
désinence, 1.4.3.3
désuet, 2.3.1.8
déterminant, 1.4.12.4.1, 1.4.12.4.2
déterminé, 1.4.12.4.1
dictionnaire, 3.1.1
dictionnaire de langue, 3.1.1.1
dictionnaire de traduction, 3.1.1.6
dictionnaire encyclopédique, 3.1.1.2
dictionnaire général, 3.1.1.1.1
dictionnaire illustré, 3.1.1.3
dictionnaire multilingue, 3.1.1.5
dictionnaire spécial, 3.1.1.1.3
dictionnaire technique, 3.1.1.7
dictionnaire unilingue, 3.1.1.4
domaine, 1.2.4
domaine d'emploi, 1.2.4.1
domaine (d'emploi) connexe, 1.2.4.3
domaine (d'emploi) spécifique, 1.2.4.2
donnée terminologique, 2.3.1
dossier de normalisation, 4.5
dossier terminologique, 2.3.2

E

élément (d'un terme), 1.4.2
emprunt, 1.4.18
emprunt externe, 1.4.18.1
emprunt interne, 1.4.18.2
entrée, 3.2.2.1.1
équivalence, 1.2.3.3
équivalent, 1.2.3.4
expansion (d'un syntagme), 1.4.12.4.2
extension de sens, 1.4.15
extension (d'une notion), 1.2.2.3

F

famille de termes, 1.4.6
fiche de renvoi, 2.3.3.1
fiche terminologique, 2.3.3
fichier terminologique, 3.1.7
forme (d'un terme), 1.4.1
forme non marquée, 2.3.1.1
fréquence, 2.3.1.8

G

générique, 1.2.2.8
glossaire, 3.1.4

H

hapax, 1.4.9
homographe, 1.3.4
homonyme, 1.3.4
homophone, 1.3.4
hypostase, 1.4.17

I

identification d'une notion, 1.2.2.15
illustration, 2.3.1.14
index, 3.1.6
indicatif de grammaire, 2.3.1.9
indicatif de langue, 2.3.1.2
indicatif de pays, 2.3.1.3
infixe, 1.4.3.2.3
inusité, 2.3.1.8

J

joncteur, 1.4.4.2
juxtaposition, 1.4.13.1

L

langue commune, 1.2.6
langue d'arrivée, 2.3.1.5
langue de départ, 2.3.1.4
langue de spécialité, 1.2.5
langue générale, 1.2.6

lexique, 3.1.3
lexique alphabétique, 3.1.3.1
lexique systématique, 3.1.3.2
locution, 1.2.5.1
locution terminologique, 1.2.5.1

M

macrocontexte, 2.3.1.12.2
macrostructure, 3.2.1
marque chronologique, 2.3.1.8
marque d'usage, 2.3.1.8
marque de relation internotions, 2.3.1.7
microcontexte, 2.3.1.12.1
microstructure, 3.2.2
morphème, 1.4.3
mot, 1.4.4
mot grammatical, 1.4.4.2
mot plein, 1.4.4.1
mot-valise, 1.4.13.2
mot vide, 1.4.4.2

N

néologie, 1.4.10
néologisme, 1.4.11, 2.3.1.8
néologisme de forme, 1.4.11.1
néologisme de sens, 1.4.11.2
néonymie, 1.4.10
niveau de langue, 2.3.1.8
nom, 1.2.3.2
nomenclature, 2.1.3, 3.1.5, 3.2.1.1
normalisation terminologique, 4.1
normalisé, 2.3.1.8
note, 2.3.1.13
notion, 1.2.2
notion apparentée, 1.2.2.6
notion-clé, 1.2.2.7
notion coordonnée, 1.2.2.6.3
notion empruntée (à un domaine), 1.2.2.5
notion générique, 1.2.2.8
notion intégrante, 1.2.2.10
notion partitive, 1.2.2.11
notion propre (à un domaine), 1.2.2.4
notion spécifique, 1.2.2.9
notion subordonnée, 1.2.2.6.2
notion superordonnée, 1.2.2.6.1

O

objet, 1.2.1.1
ordre syntagmatique normal, 2.3.1.1
organisme de normalisation terminologique, 4.2

P

pondération, 4.6
préfixe, 1.4.3.2.1
protocole, 2.3.4

Q

quasi-synonyme, 1.3.3
quasi-synonyme de concurrence, 1.3.3
quasi-synonyme de fréquence, 1.3.3
quasi-synonyme de niveau, 1.3.3
quasi-synonyme géographique, 1.3.3
quasi-synonyme professionnel, 1.3.3
quasi-synonyme temporel, 1.3.3

R

racine, 1.4.3.1
radical, 1.4.3.1
rare, 2.3.1.8
réalité, 1.2.1
recherche terminologique, 1.1.3.1
recherche (terminologique) ponctuelle, 1.1.3.1.3
recherche (terminologique) systématique, 1.1.3.1.2
recherche (terminologique) thématique, 1.1.3.1.1
recherche thématique fermée, 1.1.3.1.1
recherche thématique ouverte, 1.1.3.1.1
recoupement notionnel, 2.2.3

réduction, 1.4.14
référence, 2.3.1.15
régionalisme, 1.4.8, 2.3.1.3
relation hiérarchique, 1.2.2.13.1
relation internotions, 1.2.2.13
relation séquentielle, 1.2.2.13.2

S

sens (d'un terme), 1.3.1
sens figuré, 1.3.1.2
sens propre, 1.3.1.1
siglaison, 1.4.14.3
sigle, 1.4.14.3
source, 2.1.2
sous-domaine, 1.2.4.1.1
spécialiste, 1.1.5
spécifique, 1.2.2.9
structure d'un domaine, 1.2.4.4
suffixe, 1.4.3.2.2
symbole, 1.4.16
synonyme, 1.3.2
syntagme terminologique, 1.4.12.4
système de notions, 1.2.2.12

T

terme, 1.2.3
terme abrégé, 1.4.14.1
terme-clé, 2.3.1.1.1
terme complexe, 1.2.3, 1.4.4.2
terme désuet, 4.6.4
terme motivé, 1.4.5
terme privilégié, 4.6.1
terme rejeté, 4.6.2
terme simple, 1.2.3
terme toléré, 4.6.3
terminographie, 1.1.3.2
terminologie, 1.1.1, 1.1.2
terminologie comparée, 1.1.3.1
terminologisation, 1.4.12.4
terminologue, 1.1.4
travail terminologique, 1.1.3
trésor, 3.1.1.1.2
troncation, 2.3.5.2

U

unité terminologique, 1.2.3

V

variante (d'un terme), 1.4.7
variante morphologique, 1.4.7.2
variante orthographique, 1.4.7.1
variante syntaxique, 1.4.7.3
vedette, 2.3.1.1
vocabulaire, 1.1.2, 3.1.2
vocabulaire alphabétique, 3.1.2.1
vocabulaire multilingue, 3.1.2.4
vocabulaire systématique, 3.1.2.2
vocabulaire unilingue, 3.1.2.3

Bibliographie

Actes [du] colloque national sur les services linguistiques « Les services linguistiques au Canada : bilan et prospectives », Ottawa, du 9 au 12 octobre 1984. Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1985. 409 p.

AKHMANOVA, O. et G. AGAPOVA. *Terminology, Theory and Method.* Moscow : Moscow State University, 1974. 205 p.

AUGER, Pierre et Louis-Jean ROUSSEAU. *Méthodologie de la recherche terminologique.* Québec : Éditeur officiel, 1978. 80 p. (Études, recherches et documentation ; n° 9).

BOUTIN-QUESNEL, Rachel. « Méthode de recherche terminologique en usage à la Banque de terminologie de l'Université de Montréal ». In : *Colloque canadien sur les fondements d'une méthodologie générale de la recherche et de la normalisation en terminologie et en documentation,* 16-18 février 1976. Ottawa : Secrétariat d'État, Bureau des traductions, 1980. p. 149-181.

CÉLESTIN, T. *et al. Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle* : essai de définition. Québec : Office de la langue française, 1984. 171 p. (Études, recherches et documentation).

DUBOIS, Jean *et al. Dictionnaire de linguistique.* Paris : Larousse, 1982. XL, 516 p.

DUBOIS, Jean et Claude DUBOIS. *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire.* Paris : Larousse, 1971. 217 p. (Langue et langage).

DUBUC, Robert. *Manuel pratique de terminologie.* 2e éd. revue et augmentée. Montréal : Linguatech, 1985. 158 p.

GREVISSE, Maurice. *Le bon usage* : grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui. Gembloux (Belgique) : Duculot, 1980. XIII, 1519 p.

GUILBERT, Louis. *La créativité lexicale.* Paris : Larousse, 1975. 286 p. (Langue et langage).

GUILBERT, Louis. « Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains ». In : *Langue française,* 2 mai 1969, p. 4-29.

Grand Larousse de la langue française. Paris : Larousse, 1971-1978. 7 vol.

HARTMAN, Reinhard (éd.). *Lexicography : Principles and Practice.* London : Academic Press, 1983. 228 p.

HARTMAN, R.R. et F.C. STORK. *Dictionary of Language and Linguistics.* Essex, (G.B.) : Applied Science Publishers, 1972. 302 p.

KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science.* Paris : La Documentation française, 1982. 264 p.

MAROUZEAU, Jules. *Lexique de la terminologie linguistique.* Paris : Geuthner, 1961. 265 p.

MOUNIN, Georges. *Dictionnaire de la linguistique.* Paris : Presses universitaires de France, 1974. 340 p.

PEI, Mario et Frank GAYNOR. *A Dictionary of Linguistics*. New York : Philosophical Library, 1954. 238 p.

Problèmes de la définition et de la synonymie en terminolologie : Actes du colloque international de terminologie, Université Laval, Québec, mai 1982. Québec : Girsterm, 1983. 551 p.

Problèmes théoriques et méthodologiques de la terminologie : Actes du colloque international, Moscou, 1979. München : K.G. Sauv, 1981. 608 p. (Infoterm Series ; 6).

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Actes du 6e colloque international de terminologie*, Pointe-au-Pic, 2-6 octobre 1977. Québec : Éditeur officiel, 1979. 753 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie* : Actes du colloque OLF-STQ de terminologie, 13-15 février 1980. Québec : Éditeur officiel, 1982. 281 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Les données terminologiques* : Actes du colloque international de terminologie, Baie-Saint-Paul, octobre 1972. Québec : Éditeur officiel, 1975. 172 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Terminologie et communication* : Actes du colloque OLF-STQ de terminologie, 13-15 février 1984. À paraître.

QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Essai de définition de la terminologie* : Actes du colloque international de terminologie, Manoir du lac Delage, 5-8 octobre 1975. Québec : Éditeur officiel, 1976. 209 p.

REY, Alain. *Encyclopédies et dictionnaires*. Paris : P.U.F., 1982. 127 p. (Que sais-je ? n° 2000).

REY, Alain. *La terminologie* : noms et notions. Paris : P.U.F., 1979. 128 p. (Que sais-je ? n° 1780).

REY, Alain. « Typologie génétique des dictionnaires ». In : *Langages*, n° 19, septembre 1970, p. 48-68.

REY-DEBOVE, J. *Sémiotique* : lexique. Paris, P.U.F., 1979. 156 p.

ROBERT, Paul. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Le Robert, 1984. 2173 p.

RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. 2e éd. Chicoutimi : Gaétan Morin, 1984. XLV, 241 p.

SAGER, J.C. *et al. English Special Languages* : Principles and Practice in Science and Technology. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1980. 368 p.

SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Traduction et qualité de langue* : Actes du colloque, Hull, 30, 31 janvier et 1er février 1983. Québec : Éditeur officiel, 1984. 226 p.

Table ronde sur les problèmes de découpage du terme, tenue lors du Ve congrès de l'AILA, Montréal, août 1978. Montréal : Office de la langue française, 1979. 213 p.

WÜSTER, Eugen. *Einführung in die Allgemeine Terminologielehre und Terminologische Lexikographie = Introduction to the General Theory of Terminology and Terminological Lexicography*. Wien, New York : Springer, 1979. 210 p. Édition française en préparation.

Table des matières

5 Préface

9 Préface de la première édition (1979)

11 Introduction

13 Structure du vocabulaire

17 Vocabulaire

33 Index

37 Bibliographie

Une terminologie pour les terminologues...

Conscients de la nécessité d'améliorer l'efficacité de la communication dans leur domaine, des terminologues ont enfin trouvé le temps de balayer devant leur porte pour mettre à la disposition de leurs collègues ce vocabulaire qui fait le point sur le développement actuel de la terminologie.

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

34-1060
Imprimé au Québec, Canada